

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE**

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2016\_ 0053

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**CHAMPS-SUR-MARNE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2016**  
*L'an deux mille seize, le 8 avril, à 20h30*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 30 Mars 2016 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel***

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M.SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M.VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI, MME BEAUMEL, M. RATOCHNIK, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES, M.MAYOULOU NIAMBA, MME MONIER, M. NYA NJIKÉ, MME ROTOMBE, M.CALAMITA, MME COLLETTE, MME VICTOR, M.ROSENMANN, MME BOUHENNI, M.DRAME, M.KAPLAN, M. KRZEWSKI, M. NGUYEN

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

*Monsieur DIOGO qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC,  
Madame NATALE qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG,  
Monsieur BEAULIEU qui a donné pouvoir à Madame NEDJARI,  
Madame CAMARA qui a donné pouvoir à Madame NAKACH,  
Monsieur BARDET qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ,  
Madame PELLICOLI qui a donné pouvoir à Monsieur KAPLAN,*

**ABSENTS** :

*Madame Lucrèce KRA,*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Giselle COLLETTE

*Sortie de Monsieur KRZEWSKI pendant le vote du point n°6 de l'ordre du jour*

**Point n° 5 : Adoption du Budget Primitif 2016**

- suite DEL2016\_ **0 0 5 3**  
portant sur l'adoption du Budget Primitif 2016 (2)

*VU le Code Général des Collectivités territoriales,*

*VU la Loi de Finances pour 2016,*

*VU la note explicative de synthèse adressée aux membres du Conseil municipal et portant sur le Débat d'orientation budgétaire 2016,*

*VU la délibération du Conseil Municipal du 12 février 2016 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016,*

*VU l'approbation du Compte de gestion 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,*

*VU l'arrêté du Compte administratif 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,*

*VU l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 8 avril 2016,*

*VU la proposition de Budget Primitif 2016 de Monsieur le Maire,*

*VU l'avis favorable émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 21 mars 2016,*

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Budget Primitif 2016 :

- intègre l'affectation de résultat de clôture de l'exercice 2015 (soit la reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1), de la façon suivante :

- en réserve au compte 1068 : 1 602 657.92 € ;

- en report en fonctionnement au compte R002 « Résultat reporté de fonctionnement » : 774 139.07 € ;

- le report en Section d'Investissement du Déficit d'un montant de 1 703 043.86 € étant inscrit au compte D001 « Résultat reporté d'investissement »,

- reprend les Restes à réaliser (R.A.R.) de l'exercice 2015, tant en dépenses qu'en recettes d'Investissement, qui s'élèvent respectivement à 1 254 584.70 € et 1 354 970.64 €, soit un solde positif de R.A.R. de 100 385.94 €,

- comprend les « crédits votés au titre du Budget Primitif 2016 » suivants :

- Section de Fonctionnement : Dépenses : 23 772 671.20 € / Recettes : 22 998 532.13 €,

- Section d'Investissement : Dépenses : 4 401 829 € / Recettes (1068 compris) : 6 004 486.92 €,

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Budget primitif 2016 s'équilibre comme il suit :

- FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 23 772 671.20 € (crédits votés au titre du BP 2016)

Recettes : 22 998 532.13 € (crédits votés au titre du BP2016) + 774 139.07 € (compte R002 : Résultat 2015 reporté de la section de fonctionnement) = 23 772 671.20 €,

Soit un équilibre en Recettes et en Dépenses de : 23 772 671.20 €,

- INVESTISSEMENT :

Dépenses : 4 401 829 € (crédits votés au titre du BP2016) + 1 254 584.70 € (RAR 2015) + 1 703 043.86 € (compte D001 : Solde 2015 d'exécution de la section d'investissement reporté) = 7 359 457.56 €,

Recettes : 6 004 486.92 € (crédits votés au titre du BP2016) + 1 354 970.64 (RAR 2015)=  
7 359 457.56 €,

Soit un équilibre en Recettes et en Dépenses de : 7 359 457.56 €,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de procéder au vote par nature du Budget Primitif 2016 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section de d'investissement,
- avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3,
- sans vote formel sur chacun des chapitres ,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du Compte administratif de N-1,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Patrick RATOCHNIAK, Maire-Adjoint chargé des Finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À 27 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2016, qui s'équilibre, pour chacune des sections, en recettes et en dépenses comme il suit :

		DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Crédits votés au titre du présent budget		23 772 671.20	22 998 532.13
Reports	002 Résultat de fonctionnement 2015 reporté		774 139.07
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>23 772 671.20</b>	<b>23 772 671.20</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Crédits votés au titre du présent Budget (y compris le compte 1068)		4 401 829.00	6 004 486.92
Reports	Restes à réaliser 2015	1 254 584.70	1 354 970.64
	001 Solde d'exécution 2015 de la section d'investissement reporté	1 703 043.86	
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 359 457.56</b>	<b>7 359 457.56</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2016</b>		<b>31 132 128.76</b>	<b>31 132 128.76</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

D. Vachez

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le

12 AVR. 2016

Publié le

12 AVR. 2016